

TROISIÈME PARTIE.

SECTION I^{re}.

Sciences et Arts.

NOTE

sur l'exploitation du minerai de fer au moyen-âge dans le département de l'Yonne.

Il existe sur plusieurs points du département et notamment dans la Puyssie, de Toucy à Saint-Amand, et aussi du côté de Chéroy, de Saint-Florentin, de Sormery, d'Arces, etc. des dépôts considérables de laitier de fer amoncelés et sur lesquels sont plantées des forêts séculaires.

Lors de la construction des routes de la Puyssie on a merveilleusement utilisé ces matériaux pour la formation des chaussées qui présentent une surface compacte et sans ornières. On s'est demandé depuis longtemps d'où provenaient ces masses de débris métallurgiques. Les uns ont attribué leur production aux Romains et même aux Gaulois qui, d'après les commentaires de Jules-César, se livraient à l'exploitation du fer; les autres ont fait honneur aux Anglais de ces travaux. Cette dernière hypothèse paraît improbable, à raison du peu de durée de leur séjour dans nos pays. On assure, au contraire, qu'on a trouvé plusieurs fois des médailles romaines dans l'intérieur de ces ferriers. Si ce fait était bien prouvé, ce serait déjà une preuve d'exploitation par les Romains dans la partie où ces pièces se seraient rencontrées. Pour mon compte, j'ai eu en ma possession une médaille du III^e siècle, qui avait été trouvée à 0,50^e. au-dessous des ferriers de la montagne du Puits-Avril, commune d'Aillant-sur-Tholon.

Quoiqu'il en soit, et quoiqu'on puisse établir par des découvertes ultérieures, nous allons rassembler quelques autres faits puisés dans les documents écrits du moyen-âge qui nous autorisent à penser que l'exploitation du fer pourrait aussi bien avoir continué à subsister depuis les Gaulois jusqu'au XVI^e siècle, qu'aurait été brusquement interrompue après la chute de l'empire romain.

Une transaction passée en 1333, entre l'abbé de Pontigny et le seigneur de Sormery relativement à la propriété des bois de Francœur près de Sormery, réserve clairement la mine et le minerai au sieur abbé qui les faisait bien sûrement exploiter (1).

J'ai vu, chez un notaire de Neuvy, un pied en fer forgé à trois bran-

(1) Ce document appartient à M. le Président Gallois.

ches qui provenait d'un tas de ferriers de Sormery, mais il est impossible de lui donner aucune date.

En 1395, un dénombrement de la terre de Pouy près Courgenay fait mention de mine qu'on prend dans les bois *pour faire fer*.

Près d'un siècle après, en 1483, les terres et bois de la chatellenie de Villefolle, près Villeneuve-le-Roi, étaient exploités par noble homme Jehan de Pesme, écuyer maître des forges de Fossemore. L'archevêque de Sens l'autorise à prendre la myne pour fere fer dans les minières de cette terre, mais seulement de ce qu'il en pourra mette en œuvre, sans en pouvoir vendre à aucune personne. Ce bail est fait pour 12 années à 9 liv. par an.

En 1487, ce même Jean de Pesme, maître à la forge de Preaux (commune de Chaumot) amodie encore des mynerais de Villefolle pour cette nouvelle forge seulement.

Un aveu et dénombrement de la seigneurie de Senan, de l'an 1489, contient plusieurs particularités curieuses sur l'industrie du fer : « Il y est dit qu'il y avait alors à Senan des forges à faire fer et des forges à faire acier.

T. de Sallazard, archevêque de Sens, fait établir, en 1493, des forges dans sa terre de Saint-Julien et donne à cet effet la somme considérable de 500 liv. à maître Le Thegneux, maître de la forge de Saint-Julien. Cette exploitation acquit un certain développement. En 1515, Jean Balthazard, qui dirigeait les forges, les cède à noble homme Pierre Balthazard, son fils, moyennant 80 liv. par an. Elles étaient assises sur le grand ru de Saint-Julien et se composaient de bâtiments, prés, maisons et dépendances, avec ustensiles, trois barnais de quatorze chevaux, avec les bois, charbons, mynes et autrement es-terres de Saint-Julien et ailleurs, et de plus le bail pour prendre de la myne dans la seigneurie de Précy.

L'archevêque, qui avait fondé cette forge, la légua en mourant à ses successeurs et dit qu'elle rapporte treize milliers de fer par an.

En 1531, le chapitre de Sens accorda les forges de Lompy, situées à Saint-Aubin-Châteauneuf, pour 5 s. de rente perpétuelle.

Si nous jettons les regards à l'extrémité ouest du département de l'Yonne sur les limites de celui de la Nièvre, les archives de l'évêché d'Auxerre nous apprendront qu'en 1480 les forges d'Entrains furent mises sus, c'est-à-dire élevées. A la même époque, dans les bois de Varzy, il y avait un canton qu'on appelait le bois du Laitier, à une demi-lieue de Corbelin, dans lequel on allait tirer de la myne ou laitier pour faire myne à faire fer qu'on menait à la forge de Croisy. On en prenait encore dans d'autres parties de ces mêmes bois et on payait 4 liv. par an de droit de ferrage.

Ces documents, que des recherches spéciales pourraient accroître, établissent évidemment, je le répète, que l'exploitation du fer fut assez active dans le département au moyen-âge et même jusqu'au xvi^e siècle.

QUANTIN,

Archiviste du département.